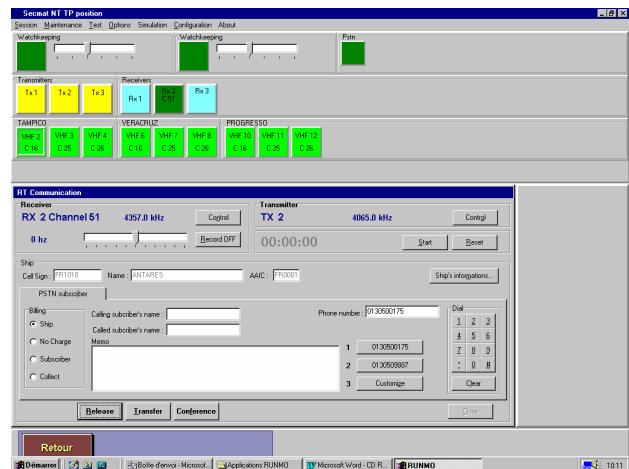


Ces modules logiciels traitent l'établissement manuel des appels du trafic commercial en radiotéléphonie, soit dans la bande VHF, ou MF, ou HF. Les caractéristiques des fonctions du logiciel sont similaires, cependant les modules sont différents en fonction de la bande de fréquences traitée.

- Veille des canaux de radiotéléphonie
- Gestion des équipements radio
- Gestion des accès RTCP
- Gestion des positions de trafic "manuel" et des ressources associées
- Diffusion sur plusieurs canaux simultanément
- Autorisation d'appel à partir des informations de la Base de Données des Navires.
- Taxation des appels
- Plusieurs communications traitées simultanément par une seule Position Opérateur
- Compatible avec les autres modules logiciels des Services Mobiles Maritimes
- Fonctionne sous WINDOWS™XP

Pour établir une liaison radio, l'opérateur doit sélectionner la station radio, l'émetteur, le récepteur ou l'émetteur-récepteur, les antennes et la télécommande de la fréquence, le mode de transmission et la puissance de l'émetteur, si nécessaire.



Canal d'appel de trafic

L'opérateur veille les canaux radio multiplexés ou non, sur les haut-parleurs de la Position Opérateur de Trafic. Lorsqu'un navire appelle, l'opérateur demande les informations concernant la communication demandée (identité du navire, fréquence et numéro d'appel de l'abonné) et les saisit sur le terminal.

Canal de trafic

Ces canaux sont utilisés pour la correspondance publique. Si les équipements radio sont connectés et qu'un appel est reçu directement, l'Équipement de Gestion et de Commutation des Accès (EGCA) de la station côtière commande soit la porteuse radio VHF ou la détection de parole, et émet une alarme visuelle et sonore sur le terminal opérateur. La station côtière envoie automatiquement une tonalité à l'opérateur du navire accusant ainsi réception de la demande d'appel. Dès que possible, l'opérateur de la station côtière établit la liaison avec le navire, demande, si nécessaire, les informations concernant l'appel demandé.

Celles-ci sont saisies sur le terminal, à des fins de taxation.

Etablissement de l'appel

Principales procédures opératoires pour établir un appel :

- Contrôle de l'autorisation du navire par l'opérateur, à l'aide de la Base de Données des Navires.
- Sélection du récepteur et de l'émetteur des fréquences.
- Sélection des antennes réception et de transmission associées.
- Contrôle de la qualité de l'appel sur la fréquence du canal de trafic (réglage de l'accord du récepteur, ...).
- Sélection de l'accès RTCP et supervision de l'appel par l'opérateur.

Connexion de l'appel

Quand les deux parties sont prêtes, l'opérateur sélectionne soit la touche "Conférence", soit la touche "Transfert" pour établir la connexion. L'EGCA de la station côtière commute le circuit RTCP sur le trajet radio et l'accès opérateur, si nécessaire (Mode Conférence).

Opération

La Position Opérateur va générer un enregistrement de taxation de l'appel qui sera utilisé ensuite. L'enregistrement de la taxation est conservé sur le disque dur associé soit à la Position Superviseur, soit à la Position Opérateur suivant le système installé.

Appels Terre-vers-Navire

L'abonné du RTCP fournit les informations concernant l'appel demandé. Une liste de trafic est diffusée vocalement et périodiquement sur les canaux de trafic pour appeler les opérateurs des navires et/ou l'opérateur envoie des messages ASN sur les canaux d'appel dédiés à cette fin. Quand le navire rappelle ou acquitte le message ASN, cet appel est traité de la même manière qu'un appel Navire-vers-Terre.

Équipements requis

- Équipement de Gestion et de Commutation des Accès (EGCA).
- Un PC Pentium équipé de WINDOWS™ XP (Configuration recommandée).